

DRA205 - Droit comparé des sociétés

Présentation

Objectifs pédagogiques

Comprendre le système de *common law*

Comprendre l'implication du fédéralisme américain sur le droit

Comparer les entités économiques en France et aux Etats-Unis

Comparer la responsabilité des administrateurs des sociétés anonymes en France et aux Etats-Unis

Compétences

Mettre en perspective le droit français des sociétés (grâce à sa comparaison avec le droit américain)

Connaître les entités économiques en France et aux Etats-Unis

Maîtriser les risques d'être administrateur d'une société anonyme

Programme

Contenu

Avec la mondialisation de l'économie, il est essentiel pour un juriste de connaître plusieurs systèmes juridiques, afin notamment de pouvoir utilement conseiller une société qui souhaiterait s'installer ou étendre son activité dans un autre pays. Les Etats-Unis étant la première puissance économique mondiale, ce cours traitera du droit américain et plus précisément comparera le droit des sociétés français et américain. Il sera divisé en 5 séances et se propose de comparer dans une introduction les systèmes de droit civil et de *common law* (droit américain et anglais notamment), puis le cours comparera plus spécifiquement les différents types de sociétés existant dans ces deux pays ainsi que la responsabilité des dirigeants.

Modalités de validation

- Contrôle continu

Description des modalités de validation

Un exposé en classe d'une dizaine de minutes et la remise lors de la dernière séance d'un devoir de 2 à 4 pages sur un sujet de droit comparé en relation avec le cours.

Mis à jour le 02-04-2021



Code : DRA205

Unité d'enseignement de type cours

2 crédits

Volume horaire de référence (+/- 10%) : **22 heures**

Responsabilité nationale :
EPN14 - Droit et immobilier /
Corinne BOISMAIN

Contact national :

EPN 14 - Droit

2 rue Conté

75003 Paris

Roza Ait medri

par_cnam.droit@lecnam.net